



## Conseil d'Administration des 4 –5 mars 2005

- Présents : Monique Ansquer, Francis Arnault, Gilles Basquin, Jacques Bettenfeld, Claude Bouligaud, Joël Delplanque, Marcel Dijoux, Pierre-Michel Ferry (le 4), Georges Format, François Garcia (le 4), Michel Grout, Laurent Jançon (le 4), Alain Koubi, Jean Laterrot, Jean-Claude Legal, Christian Liénard, Odile Marcet, Jaen-Claude Moreau, Claude Perruchet, Jean-Paul Renaud, Patricia Saurina, Claude Scarsi, Francis Serex, Alain Smadja, Jacques Taillefer
- Excusés : Grégory Anquetil, Evelyne Beccia, Jean-Charles Bouillot, Jean Férygnac, Jean-Pierre Feuillan, Jean-Pierre Habay, Jean Lelong, Michel Persiaux, Véronique Pecqueux-Rolland
- Assistent : Jean-Pierre Lacoux, Philippe Bana, Olivier Hayes (le 4), Marc Mancini (le 4)

sous la présidence de André Amiel

### **Vendredi 4 mars**

La séance est ouverte à 17h30, au siège de la FFHB.

1 – Le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration des 10 et 11 décembre 2004 est adopté.

#### 2 – Comptes 2004

2.1 – Alain Koubi, trésorier, Monique Ansquer, présidente de la commission des finances, et Marc Mancini, commissaire aux comptes du cabinet BDO Gendrot, présentent les comptes de l'exercice 2004 (annexe 1).

2.2 - Conformément à l'article 9.4 du règlement intérieur, à l'unanimité, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice 2004 et approuve l'affectation du résultat proposée.

#### 3 – Interventions des vice-présidents

##### 3.1 – Relations avec les Ligues et les Comités

Francis Arnault rappelle que sa mission ne consiste pas à être le porte-parole des Ligues et des Comités auprès de la Fédération, ni à être « l'espion » de la Fédération au sein des Ligues et des Comités. Il s'attachera à « fortifier, éclairer, consolider » les relations FFHB – Ligues – Comités.

Il rend compte ensuite des deux dernières réunions auxquelles il a participé : Conseil des Présidents de Ligue les 4 – 5 février, et Conseil des Présidents de Comité les 25 – 26 mars. Le détail des travaux figure dans les comptes-rendus correspondants.

En conclusion : 1) il considère que le Conseil des Présidents de Ligue est une instance bien organisée, bien inscrite dans la politique fédérale et importante dans le fonctionnement fédéral 2) quant au Conseil des Présidents de Comité, plus difficile à faire fonctionner compte tenu du nombre de participants, il semble que certains souffrent d'un manque d'informations, voire de considération, de la part de la Fédération et des Ligues. Les relations Ligues – Comités sont certainement un sujet prioritaire à traiter. Les échanges au niveau des zones, les réunions du groupe de coordination doivent permettre d'avancer dans cette voie.

Revenant sur les travaux du Conseil des Présidents de Comité, André Amiel rappelle la méthodologie retenue pour étudier la question des obligations et la coordination assurée par Georges Format en relation avec la commission des statuts et de la réglementation, par l'intermédiaire de groupes de travail ad hoc.

### 3.2 – Secteur élite masculin et relations avec la LNH

Claude Scarsi rend compte de l'assemblée générale de la LNH qui s'est tenue le 16 février et des réunions du Comité Directeur. Plusieurs sujets devront faire l'objet de décisions de l'assemblée générale fédérale : modifications des statuts de la LNH, modifications de la convention FFHB/LNH et calendrier pour la prochaine saison. L'ensemble des textes modifiés n'est pas encore complètement finalisé.

L'assemblée générale de la LNH a par ailleurs adopté son règlement administratif, équivalent des règlements généraux de la FFHB. Plusieurs points font l'objet de remarques de la part de la FFHB.

### 3.3 – Secteur élite féminin

Jacques Taillefer rend compte du déroulement de la coupe de la Ligue féminine, qui s'est tenue du 25 au 27 février dans la Ligue du Limousin (La Souterraine, Saint Junien et Limoges), qui a été très bien organisée, a été un large succès populaire, et à l'occasion de laquelle l'Union des présidents de clubs de D1 féminine et le comité de pilotage du secteur élite féminin se sont également réunis.

### 3.4 – Communication et marketing

En l'absence de Jean-Pierre Feuillan, André Amiel évoque la rencontre qu'il a eue avec des dirigeants du Crédit Mutuel méditerranéen. Un groupe de travail FFHB est mis en place pour suivre ce dossier (André Amiel, Jean-Pierre Feuillan, Alain Koubi, Alexis Bertin).

### 3.5 – Relations avec les commissions et réformes administratives

Georges Format rappelle que sa fonction est nouvelle et délicate à mettre en place. Pour cela, il se tient à la disposition des présidents de commission.

André Amiel rappelle que toute difficulté rencontrée par une commission doit être portée à la connaissance de Georges Format. De même en ce qui concerne les relations entre les commissions dans lesquelles Georges Format doit être un intermédiaire.

Francis Serex rappelle les propositions de fonctionnement qui ont été faites par Georges Format, validées par le Comité Directeur le 7 janvier, et qui doivent être mises en œuvre.

## 4 – Ligues d'outre – mer

Marcel Dijoux rend compte de la réunion annuelle FFHB/Ligues d'outre – mer qui s'est tenue le 8 janvier.

### 4.1 - Les principaux sujets abordés ont été :

- les conventions FFHB/Ligues d'outre – mer, qui comprendront une partie générale (projet de Ligue) et un avenant financier annuel qui précisera les conditions d'attribution de l'aide fédérale.

- Les finalités N2 et N3 masculines et féminines, pour lesquelles des modifications sont souhaitées en particulier par les Ligues du Pacifique (participation en N3 féminine au lieu de N2) et des Antilles (participation en N2 et N3 féminine, au lieu de N2 seulement). Des propositions seront faites à l'assemblée générale fédérale.

- le lieu des prochaines réunions : les Ligues d'outre – mer souhaitent que ces réunions puissent se tenir outre – mer (à budget constant), et donner lieu à des manifestations locales (tournoi inter DOM, actions de formation, relations avec les collectivités, ...). La Ligue de Martinique est d'ores et déjà candidate à l'organisation de la réunion 2006

### 4.2 – Les situations particulières de deux Ligues sont évoquées :

- Polynésie : une modification des relations avec la FFHB est à envisager compte tenu de la situation spécifique de cette région (de même nature de celle de la Nouvelle Calédonie).

- Guyane, dont la situation financière est préoccupante. Le Conseil d'Administration décide que la FFHB aidera le Ligue dans ses démarches en lui accordant l'assistance d'un avocat.

## 5 – Tournoi de Paris – Ile de France

5.1 - Olivier Hayes fait le bilan de l'avancement de l'organisation du tournoi de Bercy, qui aura lieu les 25, 26 et 27 mars prochain. La nouveauté de la date a rendu l'organisation plus difficile que pour les éditions précédentes compte tenu de la proximité de compétitions internationales (championnat d'Europe féminin, championnat du Monde masculin) et également de l'assemblée générale électorale fédérale. De même, des modifications du mode de fonctionnement du POPB ont aussi eu des conséquences sur cette organisation.

Il rappelle que cette manifestation a toujours été difficile à gérer dans la perspective de l'équilibre financier (jamais atteint depuis 2000).

La tendance actuelle en matière de billetterie est à une nette amélioration par rapport à 2003 pour se rapprocher des chiffres atteints en 2000 et 2001.

Il est toutefois à regretter que des manifestations importantes se déroulent aux mêmes dates dans des Ligues proches de la région parisienne.

5.2 - André Amiel rappelle que, contraint par des raisons personnelles, Olivier Hayes lui a présenté sa démission et quittera la FFHB le 25 mars prochain. Au nom de toute la famille du Handball, il le remercie vivement pour la qualité du travail qu'il a accompli depuis son arrivée à la FFHB en décembre 1999. Ses compétences, sa disponibilité, sa gentillesse, son militantisme au service du Handball ont été unanimement appréciés pendant ces cinq années. Le Conseil d'Administration lui souhaite une pleine réussite dans son nouvel emploi en région bordelaise.

Olivier Hayes témoigne à la FFHB sa reconnaissance pour la qualité de l'accueil qui lui a été fait, pour le soutien et les conseils qui ont été prodigués. Son passage à la FFHB restera pour lui une expérience très riche.

La séance est levée à 19h45 et reprend à 21h.

## 6 - Propositions des commissions pour l'assemblée générale fédérale

Les propositions des différentes commissions auxquelles il est fait référence dans ce procès-verbal, figurent dans le document préparatoire diffusé aux membres du Conseil d'Administration le 25 février, et qui seront reprises, telles que résultant des décisions du Conseil d'Administration, dans le document préparatoire à l'Assemblée Générale qui sera diffusé aux délégués.

### 6.1 – Médicale

Laurent Jançon présente les modifications du règlement médical et celles d'ordre médical concernant le règlement particulier du secteur élite féminin.

a) Le Conseil d'Administration est favorable à la proposition qui consiste, dans le cadre des missions des commissions médicales régionales (article 5 du règlement médical), en particulier celle de veiller à l'encadrement et à la surveillance médicale des compétitions régionales, des entraînements et des stages réservés aux athlètes sélectionnés, à ce que les commissions techniques et sportives régionales aient pour obligation de soumettre en début de saison à l'approbation du médecin régional, le calendrier des championnats et des stages organisés par la Ligue et qu'en cas de carence de la commission médicale régionale, le Président de la Ligue concernée soumette ce calendrier à la signature d'une autre commission médicale régionale, désignée par la commission médicale fédérale (les frais engagés étant à la charge de la ligue défaillante).

b) Le Conseil d'Administration est favorable à la modification de l'article 8.6.17 du règlement particulier des compétitions nationales (Division 1 féminine) concernant le joker médical « grossesse », qui prévoit de fournir une copie de la déclaration de grossesse à l'appui d'une demande de joker médical.

c) les autres modifications, de pure forme rédactionnelle, reçoivent également l'avis favorable du Conseil d'Administration.

## 6.2 – Contrôle de Gestion

Pierre-Michel Ferry expose les principales modifications proposées. Elles complètent le dispositif de contrôle de gestion des clubs et concernent :

- les motifs de déclarations frauduleuses et les sanctions associées (article 28.5.1)
- les conditions d'accès au secteur élite à compter de la saison 2007-2008 : pas de situation nette négative au 31/12 de l'année civile précédente (article 29.2)
- les sanctions applicables en cas de non respect de la procédure de contrôle mensuel et des dispositions à respecter dans le cadre de l'analyse annuelle de la situation des clubs (articles 29.3.3 et 29.4) ;
- les conditions d'exclusion du secteur élite des clubs en difficultés financières (décision de la CNCG, susceptible d'appel devant le Jury d'appel).

L'ensemble des propositions reçoit un avis favorable du Conseil d'Administration.

## 6.3 – Arbitrage

François Garcia expose les principales modifications proposées dans les dispositions concernant l'arbitrage. Elles concernent :

- la possibilité pour un club n'ayant que des équipes de jeunes de remplir, s'il le souhaite, son obligation de jeune arbitre par équipe de jeunes en fournissant un arbitre pour deux équipes de jeunes ;
- la suppression de la restriction concernant les arbitres étrangers pour arbitrer en France ;
- l'obligation pour les arbitres des groupes G1 et G2 d'être titulaires d'une licence indépendant ;
- la possibilité d'intervention des délégués pour éviter une faute technique d'arbitrage ;
- les conditions de délivrance et de renouvellement des cartes d'arbitre ;
- des précisions relatives aux frais forfaitaires kilométriques ;
- le délai d'envoi d'un rapport d'arbitre (48h au lieu de 24) ;

L'ensemble des propositions reçoit un avis favorable du Conseil d'Administration.

## 6.4 – Statuts et réglementation

Michel Grout présente les modifications des règlements généraux proposées par la commission. Elles concernent :

- l'échéancier administratif (article 13) concernant le circuit des vœux des Ligues et des propositions des commissions pour l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration complète la proposition en donnant la possibilité au Bureau Directeur la possibilité de déroger à la date limite de réception des propositions des commissions en cas de nécessité.
- la réintroduction d'une disposition restrictive pour les titulaires d'une licence blanche qui avait été omise dans la nouvelle rédaction (article 31.5).
- des compléments dans les compétences pour l'examen des dossiers de mutation (article 51.2 et 63.9.2) concernant, les joueurs de 17 ans et plus (nés en 1988 et avant) ou les joueuses de 16 ans et plus (nées en 1989 et avant) et les joueurs étrangers hors Union Européenne.
- les conditions de délivrance d'une licence à un joueur originaire d'une Ligue d'outre-mer et bénéficiant du statut de joueur en formation au bénéfice d'un club métropolitain ayant reçu l'agrément FFHB (article 71).
- la situation des joueurs sans licence pour l'établissement des feuilles de match (article 102). Cette proposition est à compléter par les propositions de la commission d'organisation des compétitions, de la commission des finances et du budget et par le service juridique de la FFHB.

L'ensemble des propositions reçoit un avis favorable du Conseil d'Administration.

## 6.5 – Finances et budget

Monique Ansquer et Alain Koubi présentent les propositions de la commission. Elles concernent :

- une modification des statuts relative aux ressources annuelles de la Fédération. En effet, chaque année, l'assemblée générale fédérale adopte un certain nombre de tarifs sans que ceux-ci fassent référence à des textes réglementaires. Pour compléter et clarifier le contenu des ressources statutaires de la Fédération, il est donc proposé d'ajouter deux alinéas à l'article 26 des statuts relatif aux ressources annuelles de la Fédération et de compléter un certain nombre d'articles des règlements généraux concernant les tarifs (article 10.1), les procédures de mutation (article 52), les conclusions de match (article 89), la feuille de match (article 102), et des dispositions concernant l'arbitrage concernant la délivrance et le renouvellement des cartes d'arbitre. Ces propositions reçoivent un avis favorable du Conseil d'Administration.

- le contrôle des comptes des Ligues et des Comités (article 10.2). Le Conseil d'Administration approuve le principe de cette proposition (une voix contre). Toutefois il demande que la rédaction soit revue en relation avec le service juridique de la Fédération.
- le recouvrement des sommes dues (article 147). Le Conseil d'Administration approuve le principe de cette proposition. Toutefois il demande que la rédaction soit revue en relation avec le service juridique de la Fédération.
- des nouveaux plafonds pour l'attribution de prêts sur le FIF ; 50 k€ pour les immeubles et 10 k€ pour les matériels. Le Conseil d'Administration approuve cette proposition.

#### 6.6 – Discipline, Réclamations et litiges, Jury d'appel

Claude Bouligaud présente les modifications proposées, qui ont été établies en concertation avec Jacques Bettenfeld et le service juridique de la FFHB. Elles concernent :

- les conditions de notification des décisions des instances dirigeantes et des commissions à l'encontre des individus et des décisions réglementaires des instances dirigeantes et des commissions (article 13 du règlement intérieur fédéral).
- le délai de convocation de l'intéressé lors d'une procédure disciplinaire en première instance et en appel (articles 9.1 et 12.1 du règlement disciplinaire).
- la possibilité pour une commission de discipline de première instance de suspendre l'effet suspensif de l'appel (article 9.5 du règlement disciplinaire).
- la désignation de personnes chargées de l'instruction de certaines affaires disciplinaires en appel (nouvel article 11 du règlement disciplinaire).
- la non automaticité de la qualification des fautes en fonction du rapport d'arbitre et la possibilité pour la commission de requalifier la faute en fonction des éléments en sa possession (article 18 du règlement disciplinaire).
- l'ajout d'un type de faute et des sanctions correspondantes dans le tableau de l'article 20.8 du règlement disciplinaire : recours à des agents sportifs non licenciés et/ou défaut de mention de l'intervention d'un agent.
- des précisions concernant le règlement d'examen des réclamations et litiges (articles 6, 7, 10, 11 et 12).
- des modifications, de pure forme rédactionnelle.

L'ensemble de ces propositions reçoit un avis favorable du Conseil d'Administration.

#### 6.7 – Secteur élite masculin

Claude Scarsi présente les propositions émanant du comité de pilotage du secteur élite masculin et qui concernent :

- la possibilité pour les jeunes joueurs de l'équipe réserve de la D2 masculine de pouvoir doubler les matches sur un même week-end. Cette proposition, qui a reçu un avis défavorable de la DTN, reçoit également un avis défavorable du Conseil d'Administration.
- la possibilité pour les clubs de D2 masculine de compléter la liste des joueurs de l'équipe réserve déposée le 17 juillet par des joueurs mutant hors période (du 17 juillet au 31 décembre). Cette proposition reçoit un avis défavorable du Conseil d'Administration.

La séance est levée à 24h00.

## **Samedi 5 mars**

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFHB.

### 7 - Propositions du service juridique de la FFHB

A la lecture des textes réglementaires fédéraux, le service juridique a proposé plusieurs modifications qui sont essentiellement des précisions rédactionnelles qui complètent ces textes dans un souci de clarté et d'efficacité (article 12.8 et 12.15 et 22 du règlement intérieur, articles 38, 41, 63, 41 et 106 des règlements généraux). Le règlement relatif à l'activité d'agent sportif de Handball est lui aussi l'objet de quelques modifications exposées par Jacques Bettenfeld.

Ces propositions reçoivent un avis favorable du Conseil d'Administration.

### 8 - Vœux des Ligues

8.1 - Vœu n° 1 de la Ligue d'Aquitaine et vœu n°2 de la Ligue de Franche Comté relatifs à l'extension des dispositions de l'article 70 aux arbitres.

Ces vœux sont l'objet d'un large débat du Conseil d'Administration duquel il ressort :

- que ce sujet ne peut pas être dissocié de celui des obligations dans la mesure où il est perverti par des aspects économiques,
- qu'il faudrait dissocier le cas des arbitres (pour lesquels la majeure partie de la formation est dispensée par une structure arbitrale) de celui des jeunes arbitres - labellisés espoirs seulement - pour lesquels la formation est, semble-t-il, réellement partagée entre les clubs et les structures arbitrales,
- que cette mesure ne pourrait être applicable qu'après mise en place d'une procédure de labellisation des clubs effectivement formateurs d'arbitres,
- que cette proposition s'inscrit dans le cadre de la création par le Ministère des sports d'une filière de formation d'arbitre équivalente à celle de formation des joueurs (action en cours).

Pour ces dernières raisons, ces vœux, qui ont reçu un avis défavorable de la CCA, reçoivent également un avis défavorable du Conseil d'Administration.

8.2 - Vœu n° 2 de la Ligue d'Aquitaine concernant l'accès à la pratique compétitive des jeunes de 8 ans

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration, considérant en particulier que l'offre de pratique pour cet âge est l'objet d'un projet en cours de la commission développement pour les 6-9 ans, émet un avis défavorable à ce vœu.

8.3 - Vœu n° 2 de la Ligue de Franche Comté relatif à l'extension des dispositions de l'article 70 aux joueurs et joueuses des centres de formation et à ceux inscrits en pôle ne figurant pas sur les listes nationales.

Après en avoir débattu, avoir pris en compte l'avis défavorable de la commission des statuts et de la réglementation, avoir pris en compte les avis favorables de la DTN et du Conseil des Présidents de Ligue, le Conseil d'Administration émet un avis favorable à ce vœu (une voix contre) qui s'inscrit effectivement dans le cadre de l'avenir de la filière de formation fédérale. Le Conseil d'Administration retient toutefois pour ce vœu la rédaction proposée par le Conseil des Présidents de Ligue (voir point 9.2).

8.4 - Vœu n°5 de la Ligue du Languedoc-Roussillon relatif au délai d'envoi d'un rapport d'arbitre.

Le livret d'arbitrage (chapitre Réclamations - Litiges, Procédures, Questions techniques, 3<sup>ème</sup> alinéa, page 73), les dispositions concernant l'arbitrage des règlements fédéraux (Règlement, article 4.2.2, page 107 de l'annuaire fédéral 2004 - 2005) et le règlement disciplinaire fédéral (article 16.1) prévoient que les rapports d'arbitres doivent être envoyés dans les 24 heures. La CCA propose de porter ce délai à 48h (voir point 6.3 ci-dessus). Le Conseil d'Administration n'est pas favorable à une augmentation plus importante de ce délai et émet donc un avis défavorable à ce vœu.

8.5 - Vœu n° 6 de la Ligue du Languedoc-Roussillon relatif aux conditions de participation des Comités à l'assemblée générale fédérale.

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration ;

- considérant que les dispositions actuelles de l'article 10.2 des règlements généraux règlent le cas des Comités qui ne seraient pas en règle avec la trésorerie fédérale,

- considérant que les dispositions actuelles de l'article 10.2 des règlements généraux pénalisent injustement les clubs d'un Comité qui ne serait pas en règle avec la trésorerie de sa Ligue en leur interdisant de prendre part aux délibérations de l'assemblée générale régionale,

- considérant qu'interdire la participation aux délibérations de l'assemblée générale fédérale aux Comités qui ne seraient pas en règle avec la trésorerie de leur Ligue constitue une ingérence dans les relations Ligue – Comités susceptible de générer un risque,

donne un avis défavorable à ce vœu et demande au service juridique de revoir les sanctions mentionnées à l'article 10.2 des règlements généraux (qui pourraient être judicieusement reportées à l'article 147 car elles ne concernent pas les contrôles des comptes des Ligues et des Comités mais leurs dettes éventuelles).

8.6 - Vœu de la Ligue PIFO relatif aux quotas d'arbitrage.

Les quotas d'arbitrage n'étant pas du ressort fédéral, il est du ressort des CRA et CDA de prendre en compte de vœu, auquel le Conseil d'Administration donne un avis favorable, et qui sera intégré aux dispositions concernant l'arbitrage. Il ne pourra toutefois pas concerner les jeunes arbitres.

8.7 - Le vœu de la Ligue de Côte d'Azur et les vœux n° 1, 2, 3 et 4 de la Ligue du Languedoc-Roussillon relatifs aux championnats nationaux jeunes s'intègrent dans les propositions de la commission d'organisation des compétitions (voir point 12).

## 9 - Vœux du Conseil des Présidents de Ligue

9.1 – Aménagement de l'article 33.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable à ce vœu sous réserve d'en modifier la rédaction comme suit :

Les joueuses de 15 ans (nées en 1990) et les joueurs de 16 ans (nés en 1989), inscrits en pôles ne peuvent évoluer que dans les épreuves nationales, après accord conjoint de la DTN et de la Commission Médicale Nationale ou en championnat prénational, après accord conjoint ~~du responsable du pôle~~ de la DTN et du médecin régional, dans des cas exceptionnels appréciés souverainement et sans recours.

9.2 – Aménagement de l'article 70

Le Conseil d'Administration est favorable à ce vœu, tel que rédigé, qui reprend le vœu de la Ligue de Franche Comté :

A/ Joueurs et joueuses inscrits sur les listes nationales de haut niveau, et joueuses et joueurs inscrits en pôles

Dans l'alinéa 1. Principe, ajouter, dans la seconde phrase :

« Ces listes, complétées par les joueuses et les joueurs inscrits en pôles espoirs, servent de référence à l'application des dispositions décrites ci-après.

Dans l'alinéa 2. Population concernée, modifier ainsi :

« Les joueurs et joueuses de 15 à 18 ans (né(e)s de 87 à 90), inscrits en pôles, rentrent dans le champ d'application du dispositif, ainsi que les licenciés des clubs appartenant à un centre de formation, ayant reçu le label FFHB.

## 10 - Finances et Budget 2005

10.1 - En réponse à plusieurs questions, il est rappelé que la Fédération, les Ligues et les Comités ne sont pas des personnes morales de droit public, mais des personnes morales de droit privé. A ce titre, elles ne sont pas, par exemple, exonérées du paiement de la redevance audiovisuelle.

10.2 - Suite à une remarque du commissaire aux comptes, Alain Koubi rappelle que seuls des documents originaux sont admis comme justificatifs accompagnant les notes de frais.

10.3 - Alain Koubi et Monique Ansquer présentent les nouvelles modalités de gestion du Fonds Développement Formation Emploi pour la période 2004-2008. La décision d'un abondement correspondant à 0,60 € par licence sur l'ensemble des licences compétitives et non compétitives, hors licences événementielles pour l'année 2004 a été prise par l'assemblée générale 2004, ainsi que le principe de la reconduction pour les années 2005 à 2007. La décision finale concernant ces trois années reste à prendre. Le Conseil d'Administration approuve ces propositions.

10.4 – Alain Koubi présente un document relatif aux procédures budgétaires : établissement du budget, exécution du budget (en particulier les procédures d'engagement de dépenses), procédures de paiement, procédure de contrôle de gestion, engagement des frais de déplacement. Ce document a été construit sur le modèle de celui du CNOSF (qui a été validé par le Ministère des sports) et il sera complété et précisé dans les années à venir. Le Conseil d'Administration approuve ce document, qui sera présenté à l'assemblée générale.

10.5 - Alain Koubi présente le budget prévisionnel 2005, (annexe 2) qui s'établit à environ +5% par rapport à 2004. En ce qui concerne les tarifs 2005-2006, il leur sera appliqué une augmentation limitée à l'inflation, hors décisions spécifiques de l'assemblée générale.

10.6 - Il est précisé, contrairement à ce qui a été publié dans les modifications à l'annuaire fédéral 2004-2005 consécutives aux élections du 20 novembre 2004, que Marc Mancini n'est pas membre du Jury d'appel. Il intervient dans cette instance uniquement en qualité d'expert et de conseiller en ce qui concerne les appels des décisions de la CNCG.

## 11 - Projet informatique

Claude Perruchet rappelle l'avancement de ce projet qui a été présenté aux Présidents de Ligue le 4 février et aux Présidents de Comités le 25 février.

Suite à une intervention de Christian Liénard relative aux coûts liés à ce projet, et après en avoir débattu, le Conseil d'Administration décide qu'un des membres de l'équipe qui a développé le système en place dans la Ligue Nord – Pas de Calais sera sollicité pour formuler ses remarques après que toutes les informations nécessaires lui aient été communiquées par le service informatique de la FFHB.

## 12 - Propositions de la commission d'organisation des compétitions

### 12.1 - Finalités N2 et N3 masculines et féminines

Ces finalités regroupent les qualifiés métropolitains et ceux des Ligues d'outre-mer. Elles sont relativement difficiles à organiser compte tenu du nombre d'équipes participantes.

Lors de la réunion FFHB/Ligues d'outre-mer du 8 janvier, certaines d'entre elles ont souhaité des modifications : la zone Pacifique souhaite participer aux finalités N3 féminine plutôt que N2, et la zone Antilles souhaite participer aux finalités N2 et N3 féminines.

La commission propose donc les aménagements suivants :

N2 féminine : Tournoi réunissant les trois équipes métropolitaines premières de leur poule (suppression du tournoi préliminaire), les équipes de Guyane et de la Réunion et l'équipe vainqueur du tournoi qualificatif Antilles.

N3 féminine : Tournoi réunissant les trois équipes métropolitaines qualifiées du tournoi préliminaire à la phase finale (entre les six équipes premières de leur poule), l'équipe finaliste du tournoi qualificatif Antilles et l'équipe vainqueur du tournoi qualificatif Pacifique.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable à ces propositions.

### 12.2 - Dispositions concernant l'arbitrage

Le Conseil d'Administration émet un avis défavorable à une proposition d'harmonisation des frais de déplacement des arbitres et délégués pour tous les championnats nationaux quel que soit le niveau.



## 12.2 - Modifications des règlements généraux

Jean-Claude Moreau présente les modifications proposées par la COC :

- a) Suppression de la disposition permettant à un titulaire d'une licence de type C d'évoluer dans une équipe non concernée par l'accession à la division supérieure (article 56).
- b) Précisions concernant l'établissement des feuilles de match (article 102).
- c) Barème des pénalités financières pour rubriques non remplies sur la feuille de match (article 152) : clubs 42€ toutes erreurs confondues - arbitres et délégués : 20€ toutes erreurs confondues - jeunes arbitres : pas de pénalités.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à ces propositions.

## 12.3 - Modifications du règlement général des compétitions nationales

- a) Suppression d'une contrainte de délai pour aviser un club sanctionné pour non respect de la procédure d'envoi des conclusions de match (article 8.2.1).
- b) Harmonisation à six semaines des délais figurant aux articles 90 des règlements généraux et 8.4 du règlement général des compétitions nationales (demande modification de date de rencontre).
- c) Dispositions imposant aux Ligues d'informer la COC en cas d'impossibilité de délivrer des licences pour éviter la pénalisation des clubs pour non présentation de licences (article 9.5.2).

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à ces propositions.

## 12.4 – Refonte des championnats nationaux jeunes

Jean-Claude Moreau présente ce projet, dont la première version avait été présentée à l'assemblée générale 2004. Depuis, il a fait l'objet de nombreuses réflexions impliquant les clubs participants à ces compétitions, les Ligues, la DTN. A l'issue des débats de la réunion plénière des commissions régionales d'organisation des compétitions et de ceux du Conseil d'Administration, la version définitive du projet est celle figurant en annexe 3. Ce projet répond au vœu n° 1 de la Ligue du Languedoc - Roussillon

Ce projet fera l'objet de deux votes à l'assemblée générale : le premier sur le projet lui-même, et le second, en cas d'adoption, sur son application dès la saison 2005 – 2006.

12.5 – Vœu de la Ligue de Côte d'Azur, relatif à la possibilité de mutation hors période pour un joueur inscrit en pôle, dont le club n'est pas qualifié pour la phase nationale des championnats nationaux jeunes, vers un club qualifié.

Ce vœu devient sans objet en cas d'adoption du projet ci-dessus (appel des clubs qualifiés en juin de la saison précédente).

12.6 – Vœu n° 2 de la Ligue du Languedoc – Roussillon relatif à une compétition jeunes moins de 16 ans.

La COC et le Conseil d'Administration ne sont pas favorables à la création d'une telle compétition au niveau national. Toutefois des compétitions interrégionales pour cette catégorie pourront être mises en place, à l'instar de ce qui existe déjà dans quelques régions.

12.7 - Vœu n° 3 de la Ligue du Languedoc – Roussillon relatif à la suppression de la règle N/2 pour les compétitions nationales moins de 18 ans.

Ce vœu a reçu un avis favorable du Conseil des Présidents de Ligue, dans la mesure où le projet de refonte des championnats nationaux jeunes (voir point 12.4 ci-dessus) est adopté, un avis favorable des commissions régionales d'organisation des compétitions, et un avis défavorable de la commission des statuts et de la réglementation qui met en avant des raisons d'équité sportive. Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration émet également un avis défavorable à ce vœu (deux voix pour et deux abstentions) tel qu'il est rédigé. Il demande toutefois aux commissions concernées d'en réexaminer le principe dans le cadre d'une modification des articles 33 et 95 des règlements généraux.

12.8 - Projet de modification des coupes de France masculine et féminine.

Le Conseil d'Administration est favorable à ce projet, en particulier l'organisation de finalités communes, sous réserve :

- de reporter à la saison 2006 - 2007 l'obligation d'engagement pour les équipes de N2 masculine et de N1 et N2 féminines (cette obligation serait alors intégrée aux règlements de ces différents championnats et ne concernerait pas les équipes réserves évoluant dans un championnat national) ;
- de revoir le régime des indemnités de déplacement à verser au club visiteur par le club recevant (à partir du 2<sup>ème</sup> tour en féminines et du 3<sup>ème</sup> tour en masculins) ;
- de revoir le principe de la protection de certains clubs, de D1 et D2 masculines en particulier ;
- d'adopter le principe d'une désignation des arbitres par la CCA à partir des 1/32èmes de finale.

La séance est levée à 13h15.

Claude PERRUCHET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a smaller signature below it.

Président de la FFHB



## **Plan de la Présentation**

---

- **Faits marquants de l'année écoulée**
- **Comptes de l'exercice 2004**
- **Synthèse Exécution Budgétaire**
- **Rapport CAC**
- **Propositions d'affectation du résultat**



## **Faits Marquants**

---

- **Année Olympique**
- **Année sans Tournoi de Paris Ile de France**
- **Pas de podium**
- **Poursuite de la mensualisation des ligues pour le règlement des licences**
- **Placements apparus à risque au cours de l'exercice**



## BILAN 2004

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Actif immobilisé</b>	879 K€	1 040 K€
<b>Actif circulant</b>	4 306 K€	4 370 K€
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 185 K€</b>	<b>5 410 K€</b>
<b>Capitaux propres</b>	1 667 K€	1 525 K€
<b><i>Résultat (bénéfice ou perte)</i></b>	<b>142 K€</b>	<b>- 242 K€</b>
<b>Provisions risques &amp; charges</b>	101 K€	117 K€
<b>Dettes &amp; PCA</b>	3 417 K€	3 768 K€
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 185 K€</b>	<b>5 410 K€</b>

### ACTIF

#### 1.1 - Actif Immobilisé :

Ralentissement des investissements : investissements pour 142 K€ / 192 K€ de cessions => baisse nette de 50 K€.

Les amortissements ont progressé de 280 K€ sur la période.

Les immobilisations nettes ont diminué de 161 K€.

#### 1.2 - Actif circulant :

L'actif circulant net s'élève à 4 306 K€ contre 4 370 K€ en 2003 soit une baisse de 64 K€ essentiellement liée à la diminution du poste stocks et clients. A noter la stabilisation des prélèvements Ligues.

### PASSIF

#### 2.1 – Capitaux Propres :

Ils diminuent de 242 K€.

Les réserves de fonctionnement et les projets associatifs évoluent conformément aux décisions de l'AG de Hyères à savoir -198 K€ en Projet Associatif et – 44 K€ en réserves.

#### 2.2 – Provisions pour risques et charges :

Elles diminuent de 17 K€

#### 2.3 – Dettes et Produits constatés d'avance :

Ce poste est en baisse de 351 K€. Cette évolution repose essentiellement sur la réduction du poste fournisseurs et du poste dettes fiscales et sociales (primes mondial féminin 2003).



## Compte de résultat 2004

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Produits d'Exploitation</b>	10 436 K€	10 208 K€
<b>Charges d'Exploitation</b>	10 293 K€	10 483 K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>505 K€</b>	<b>- 275 K€</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 444 K€</b>	<b>39 K€</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>82 K€</b>	<b>- 6 K€</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>143 K€</b>	<b>- 242 K€</b>

### RESULTAT D'EXPLOITATION

On retrouve un résultat bénéficiaire à hauteur de 505 K€. Ce résultat s'explique :

- d'une part, par la croissance des recettes statutaires et de la subvention du Ministère et la stabilisation des recettes Marketing
- d'autre part, par l'amélioration du « résultat » de certaines activités (Revue Approches, Service Vidéo, Rencontres Carpentier)
- Et surtout par l'absence de primes de résultat à verser à nos athlètes

### RESULTAT FINANCIER

Il s'élève à - 444 K€. Des placements s'étant révélés à risque au cours de l'exercice, ils ont été par prudence provisionnés pour un montant de 460 K€.

### RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant des éléments exceptionnels augmente du fait notamment des primes sur compétitions internationales (Tournoi de Russie + EHF).

### RESULTAT NET

Il est bénéficiaire et se chiffre à 143 K€.



## Compte de résultat 2004

### Produits d'exploitation

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Ventes aux adhérents</b>	644 K€	710 K€
<b>Organisation Compétitions</b>	294 K€	674 K€
<b>Subventions</b>	3 325 K€	3 062 K€
<b>Droits TV et Marketing</b>	1 804 K€	1 798 K€
<b>Recettes Statutaires</b>	4 165 K€	3 898 K€
<b>Produits Divers</b>	76 K€	66 K€
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>10 308 K€</b>	<b>10 208 K€</b>

#### PRODUITS D'EXPLOITATION

En croissance de 100 K€ par rapport à 2003 pour un total de 10 308 K€.  
 Cette augmentation s'explique principalement par :

- La hausse du poste subventions : + 263 K€ (croissance aide du Ministère car année olympique et aide pour primes filles 2003).
- La hausse des recettes statutaires : + 267 K€ (croissance recettes licences et mutations).
- La stabilisation du poste droits TV et Marketing : + 6 K€

A noter :

- La baisse des ventes aux adhérents et des recettes Organisation Compétitions liée à l'absence du Tournoi de Paris Ile de France et du nombre plus faible de délégations de rencontre.



## Compte de résultat 2004

### Charges d'exploitation

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Achats de Marchandises</b>	413 K€	460 K€
<b>Autres Achats &amp; Charges Ext</b>	5 087 K€	5 291 K€
<b>Impôts et Taxes</b>	211 K€	259 K€
<b>Salaires et Traitement</b>	1 904 K€	2 344 K€
<b>Charges Sociales</b>	605 K€	512 K€
<b>Dotations</b>	290 K€	297 K€
<b>Autres Charges</b>	1 294 K€	1 321 K€
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>9 804 K€</b>	<b>10 484 K€</b>

#### CHARGES D'EXPLOITATION

On note une baisse de 680 K€ par rapport à l'exercice 2003

Principaux écarts :

- Autres achats et Charges externes (- 204 K€) => Equipements divers (opérations de développement), Prime d'assurance, publication et imprimés.
- Impôts, Taxes et Versements Assimilés (- 48 K€) => impact en 2003 de la taxe sur les salaires Primes Mondial.
- Charges de Personnel (- 346 K€) dont aides personnalisées (530 K€) : baisse de 12% liée à l'absence de versement de prime aux équipes de France.

En diminution les dotations / provisions (-7 K€) et les Autres Charges (- 27 K€) : stabilité



## Synthèse Exécution Budgétaire

	<b>R 2004</b>	<b>B 2004</b>
<b>Produits d'Exploitation</b>	10 308 K€	9 870 K€
<b>Charges d'Exploitation</b>	9 803 K€	9 907 K€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>505 K€</b>	<b>- 37 K€</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 444 K€</b>	<b>37 K€</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>82 K€</b>	<b>0 K€</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>143 K€</b>	<b>0 K€</b>

Sources des écarts :

### 1 – RESULTAT D'EXPLOITATION :

#### 1.1 – Produits d'Exploitation : + 438 K€

- Recettes statutaires (licences, mutations, appels, amendes,...) : + 170 K€
- Droits Marketing : + 50 K€
- Subventions : + 100 K€

#### 1.2 – Charges d'Exploitation : - 104 K€

- Charges de Personnel : - 75 K€

=> Les charges de personnel sont inférieures aux prévisions du fait de l'absence de résultat (podium) et donc de primes pour les athlètes.

### 2 – RESULTAT FINANCIER : - 444 K€

Certains placements se sont révélés à risque durant l'exercice => passage d'une provision à 460 K€ par prudence.

### 3 – RESULTAT EXCEPTIONNEL : 82 K€

Reprises de provisions et primes de résultats (EHF + Tournoi de Russie)





## **Proposition d'Affectation du Résultat de l'exercice 2004**

---

- **Le bénéfice brut de fonctionnement est de 143 K€**
  
- **Affectation proposée :**
  - + 143 K€ aux Réserves Statutaires**

## Annexe 2

## BUDGETS ANALYTIQUES - EXERCICE 2005

		CHARGES						
N°	Activités	B2005 en €	B2004 en €	Ecart B05/B04 en €	% Var	R2004 en €	Ecart R04/B04 en €	% Var
1	MJS - Performance	3 802 000	3 893 000	-91 000	-2%	3 768 826	-124 174	-3%
2	MJS - Organisation & Développement	3 329 000	2 965 000	364 000	12%	2 827 932	-137 068	-5%
5	Vie Fédérale	1 190 000	1 146 000	44 000	4%	1 738 312	592 312	52%
6	Relations-Extérieures	570 500	418 000	152 500	36%	405 481	-12 519	-3%
7	Secteur LNH	264 500	491 500	-227 000	-46%	486 725	-4 775	-1%
8	Boutique	406 500	374 500	32 000	9%	392 225	17 725	5%
9	Hand'mag	114 000	195 000	-81 000	-42%	201 754	6 754	3%
10	Approches du HB et Documentations Techniques	84 500	111 000	-26 500	-24%	124 307	13 307	12%
11	Service Vidéo	132 000	129 000	3 000	2%	123 353	-5 647	-4%
12	Tournoi de Paris Ile de France	483 500	187 000	296 500	159%	153 351	-33 649	-18%
<b>Total</b>		<b>10 376 500</b>	<b>9 910 000</b>	<b>466 500</b>	<b>5%</b>	<b>10 222 266</b>	<b>312 266</b>	<b>3%</b>

		PRODUITS					
B2005 en €	B2004 en €	Ecart B05/B04 en €	% Var	R2004 en €	Ecart R04/B04 en €	% Var	
1 888 000	1 823 000	65 000	4%	2 029 449	206 449	11%	
1 292 000	1 297 500	-5 500	0%	1 229 754	-67 746	-5%	
4 521 000	4 268 000	253 000	6%	4 562 002	294 002	7%	
1 464 000	1 500 000	-36 000	-2%	1 507 134	7 134	0%	
164 500	257 000	-92 500	-36%	255 734	-1 266	0%	
396 000	353 000	43 000	12%	349 459	-3 541	-1%	
103 000	137 500	-34 500	-25%	138 706	1 206	1%	
86 000	75 000	11 000	15%	105 132	30 132	40%	
22 500	22 500	0	0%	31 787	9 287	41%	
439 500	176 500	263 000	149%	155 729	-20 771	-12%	
<b>10 376 500</b>	<b>9 910 000</b>	<b>466 500</b>	<b>5%</b>	<b>10 364 886</b>	<b>454 886</b>	<b>5%</b>	

		RESULTAT						
N°	Activités	B2005 en €	B2004 en €	Ecart B05/B04 en €	% Var	R2004 en €	Ecart R04/B04 en €	% Var
1	MJS - Performance	-1 914 000	-2 070 000	156 000	-8%	-1 739 377	330 623	-16%
2	MJS - Organisation & Développement	-2 037 000	-1 667 500	-369 500	22%	-1 598 178	69 322	-4%
5	Vie Fédérale	3 331 000	3 122 000	209 000	7%	2 823 690	-298 310	-10%
6	Relations-Extérieures	893 500	1 082 000	-188 500	-17%	1 101 653	19 653	2%
7	Secteur LNH	-100 000	-234 500	134 500	-57%	-230 991	3 509	-1%
8	Boutique	-10 500	-21 500	11 000	-51%	-42 766	-21 266	99%
9	Hand'mag	-11 000	-57 500	46 500	-81%	-63 048	-5 548	10%
10	Approches du HB et Doc Tech	1 500	-36 000	37 500	-104%	-19 175	16 825	-47%
11	Service Vidéo	-109 500	-106 500	-3 000	3%	-91 566	14 934	-14%
12	Tournoi de Paris Ile de France	-44 000	-10 500	-33 500	319%	2 378	12 878	-123%
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>142 620</b>	<b>-142 620</b>	

Répartition des Charges et Produits par secteur		Charges 2005	Produits 2005
1	MJS - Performance	37%	18%
2	MJS - Organisation & Développement	32%	12%
5	Vie Fédérale	11%	44%
6	Relations-Extérieures	5%	14%
7	Secteur LNH	3%	2%
8	Boutique	4%	4%
9	Hand'mag	1%	1%
10	Approches du HB et Doc Tech	1%	1%
11	Service Vidéo	1%	0%
12	Tournoi de Paris Ile de France	5%	4%
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Annexe 2

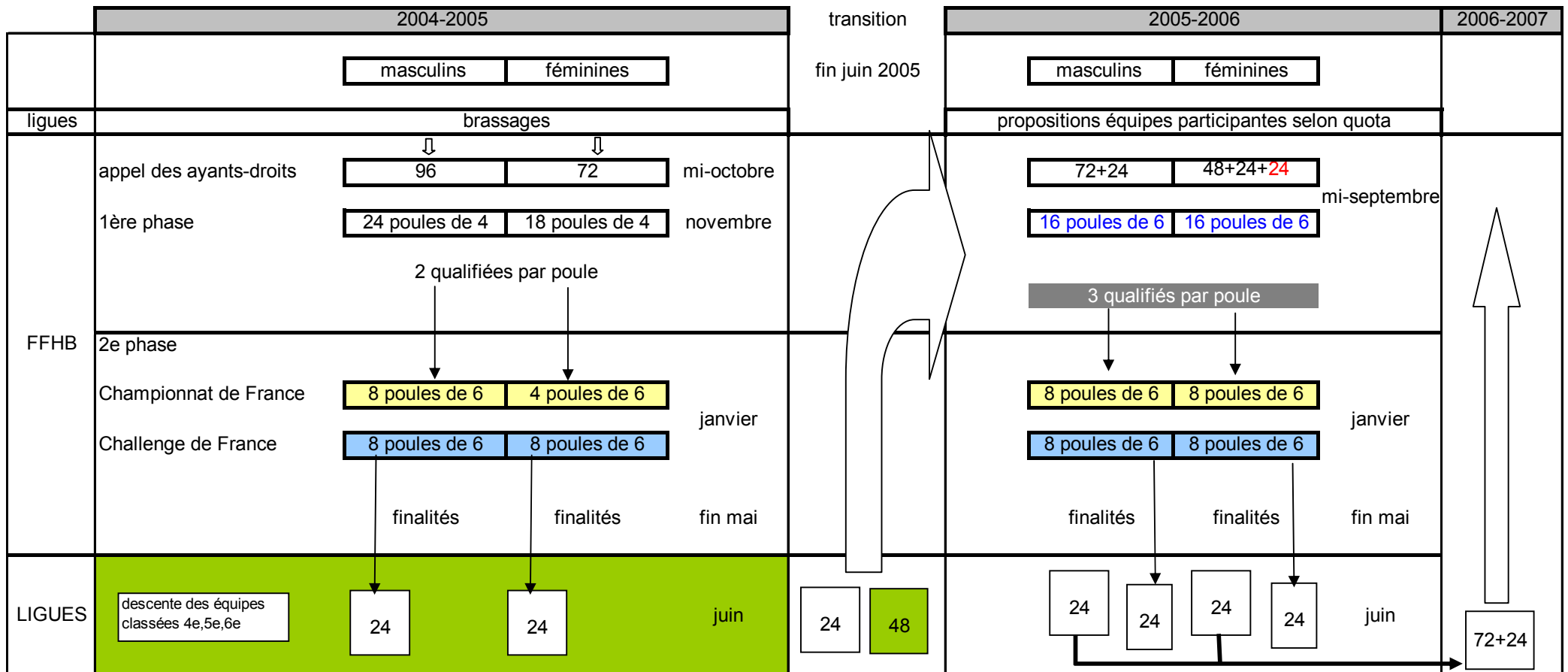
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL FFHB - EXERCICE 2004	Prévisions 2005 en Euros	Réalisé 2004 en Euros	Ecart P05/R04 en Euros	Variation en %	Prévisionnel 2004 en Euros	Ecart R04/P04 en Euros	Variation en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>							
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>636 000</b>	<b>643 942</b>	<b>-7 942</b>	<b>-1%</b>	<b>608 500</b>	<b>35 442</b>	<b>6%</b>
Ventes de Marchandises stockées	405 000	373 914	31 086	8%	385 000	-11 086	-3%
Ventes de Marchandises non stockées	238 000	276 900	-38 900	-14%	230 500	46 400	20%
RRR sur ventes de marchandises	-7 000	-6 872	-128	2%	-7 000	128	-2%
<b>PRODUCTION VENDUE</b>	<b>664 000</b>	<b>457 199</b>	<b>206 801</b>	<b>45%</b>	<b>518 500</b>	<b>-61 301</b>	<b>-12%</b>
Formation	164 500	120 902	43 598	36%	97 500	23 402	24%
Organisation de Manifestations	255 000	48 769	206 231	423%	103 000	-54 231	-53%
Location local commercial	20 000	18 004	1 996	11%	18 000	4	0%
Port et Frais accessoires facturés	20 500	24 914	-4 414	-18%	20 500	4 414	22%
Frais Organisation de Compétitions	199 000	244 610	-45 610	-19%	244 500	110	0%
Primes Résultat EDF	20 000	20 000	#DIV/0!		35 000	-35 000	
RRR sur Prestations	-15 000	-15 000	#DIV/0!			0	#DIV/0!
<b>MONTANT NET DU C.A.</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 101 141</b>	<b>198 859</b>	<b>18%</b>	<b>1 127 000</b>	<b>-25 859</b>	<b>-2%</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 255 000</b>	<b>3 325 288</b>	<b>-70 288</b>	<b>-2%</b>	<b>3 222 000</b>	<b>103 288</b>	<b>3%</b>
Subvention Ministère des Sports (hors A.P.)	2 710 000	2 729 754	-19 754	-1%	2 585 500	144 254	6%
Subvention Ministère des Sports - Aides Personnalisées	470 000	529 449	-59 449	-11%	535 000	-5 551	-1%
Autres Subventions	75 000	66 085	8 915	13%	101 500	-35 415	-35%
<b>REPRISES SUR PROVISIONS, AMORTISSEMENTS &amp; TRANSFERT DE CHARGES</b>		<b>33 042</b>	<b>-33 042</b>			<b>33 042</b>	
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>5 801 500</b>	<b>5 848 431</b>	<b>-46 931</b>	<b>-1%</b>	<b>5 521 000</b>	<b>327 431</b>	<b>6%</b>
Droits TV et Marketing	1 669 000	1 804 471	-135 471	-8%	1 758 000	46 471	3%
Recettes Statutaires	3 129 000	3 043 698	85 302	3%	2 873 000	170 698	6%
Fonds Emploi Cadres Techniques	424 000	382 315	41 685	11%	377 000	5 315	1%
Assurances Licences	525 000	519 203	5 797	1%	505 000	14 203	3%
Produits divers de gestion	54 500	98 744	-44 244	-45%	8 000	90 744	1134%
<b>TOTAL I</b>	<b>10 356 500</b>	<b>10 307 902</b>	<b>48 598</b>	<b>0%</b>	<b>9 870 000</b>	<b>437 902</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
<b>ACHAT DE MARCHANDISES</b>	<b>363 500</b>	<b>343 475</b>	<b>20 025</b>	<b>6%</b>	<b>300 000</b>	<b>43 475</b>	<b>14%</b>
Achats de Marchandises Stockées	188 000	128 246	59 754	47%	174 000	-45 754	-26%
Achats de Marchandises Non Stockées	175 500	215 229	-39 729	-18%	126 000	89 229	71%
RRR Obtenus		0	0			0	
<b>VARIATION DE STOCK</b>		<b>69 290</b>	<b>-69 290</b>	<b>-100%</b>		<b>69 290</b>	
<b>AUTRES ACHATS &amp; CHARGES EXTERNES</b>	<b>5 713 000</b>	<b>5 087 186</b>	<b>625 814</b>	<b>12%</b>	<b>5 242 000</b>	<b>-154 814</b>	<b>-3%</b>
Achats de sous-traitance	408 000	277 410	130 590	47%	305 000	-27 590	-9%
Achats non stockés de matières et fournitures	462 500	488 435	-25 935	-5%	442 000	46 435	11%
Services extérieurs personnel ext	5 000	4 222	778	18%		4 222	
Autres services extérieurs	4 837 500	4 317 119	520 381	12%	4 495 000	-177 881	-4%
locations	350 000	232 865	117 135	50%	370 000	-137 135	-37%
primes d'assurances	545 000	574 362	-29 362	-5%	545 000	29 362	5%
honoraires	144 000	186 054	-42 054	-23%	190 000	-3 946	-2%
publicité et publications	300 000	259 968	40 032	15%	350 000	-90 032	-26%
déplacements, missions et réceptions	2 700 000	2 496 021	203 979	8%	2 530 000	-33 979	-1%
frais postaux et de télécommunications	300 000	301 366	-1 366	0%	300 000	1 366	0%
autres services extérieurs	498 500	266 483	232 017	87%	210 000	56 483	27%
<b>IMPOTS, TAXES &amp; VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>195 000</b>	<b>210 876</b>	<b>-15 876</b>	<b>-8%</b>	<b>209 500</b>	<b>1 376</b>	<b>1%</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 471 500</b>	<b>2 508 967</b>	<b>-37 467</b>	<b>-1%</b>	<b>2 582 000</b>	<b>-73 033</b>	<b>-3%</b>
Rémunération du personnel	1 167 500	1 268 055	-100 555	-8%	1 214 000	54 055	4%
Charges Sociales	510 000	605 259	-95 259	-16%	493 000	112 259	23%
Prime Résultat EDF	324 000	324 000	#DIV/0!		340 000	-340 000	-100%
Aides persos (Indemnités Journalières)	470 000	635 653	-165 653	-26%	535 000	100 653	19%
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</b>	<b>269 000</b>	<b>290 072</b>	<b>-21 072</b>	<b>-7%</b>	<b>250 500</b>	<b>39 572</b>	<b>16%</b>
<b>sur immobilisations</b>		<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>		<b>250 500</b>	<b>-250 500</b>	<b>-100%</b>
Amortissement Immobilisations incorporelles	21 000	38 700	-17 700	-46%	25 000	13 700	55%
Amortissement Immobilisations corporelles	248 000	241 491	6 509	3%	225 500	15 991	7%
<b>sur actif circulant</b>		<b>8 414</b>	<b>-8 414</b>	<b>-100%</b>		<b>8 414</b>	
<b>pour risques et charges</b>		<b>1 467</b>	<b>-1 467</b>	<b>-100%</b>		<b>1 467</b>	
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>1 362 000</b>	<b>1 293 876</b>	<b>68 124</b>	<b>5%</b>	<b>1 323 000</b>	<b>-29 124</b>	<b>-2%</b>
Subventions Accordées	1 348 000	1 251 492	94 508	8%	1 304 000	-52 508	-4%
Autres charges	16 000	42 384	-26 384	-62%	19 000	23 384	123%
<b>TOTAL II</b>	<b>10 374 000</b>	<b>9 803 742</b>	<b>570 258</b>	<b>6%</b>	<b>9 907 000</b>	<b>-103 258</b>	<b>-1%</b>
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)</b>	<b>-17 500</b>	<b>504 160</b>	<b>-521 660</b>	<b>-103%</b>	<b>-37 000</b>	<b>541 160</b>	<b>-1463%</b>

## Annexe 2

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	20 000	20 202	-202	-6%	41 000	-6 233	-12%
<b>TOTAL V</b>	<b>20 000</b>	<b>20 202</b>	<b>-202</b>	<b>-1%</b>	<b>41 000</b>	<b>-20 798</b>	<b>-51%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	2 500	463 830	-99	-2%	4 000	193	5%
<b>TOTAL VI</b>	<b>2 500</b>	<b>463 830</b>	<b>-461 330</b>	<b>-99%</b>	<b>4 000</b>	<b>459 830</b>	<b>11496%</b>
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>17 500</b>	<b>-443 628</b>	<b>461 128</b>	<b>-104%</b>	<b>37 000</b>	<b>-480 628</b>	<b>-1299%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>0</b>	<b>60 532</b>	<b>-60 532</b>	<b>-100%</b>	<b>0</b>	<b>60 532</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> <i>Sur Opérations de gestion</i> <i>Sur Opérations en Capital</i>		107 541	-107 541 0			107 541 0	
<b>TOTAL VII</b>	<b>0</b>	<b>107 541</b>	<b>-107 541</b>	<b>-100%</b>	<b>0</b>	<b>107 541</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> <i>Sur Opérations de gestion</i> <i>Sur Opérations en Capital</i>		25 453	-25 453 0			25 453 0	
<b>TOTAL VIII</b>	<b>0</b>	<b>25 453</b>	<b>-25 453</b>	<b>-100%</b>	<b>0</b>	<b>25 453</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>0</b>	<b>82 088</b>	<b>-82 088</b>	<b>-100%</b>	<b>0</b>	<b>82 088</b>	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	10 376 500	10 435 645	-59 145	-1%	9 910 000	525 645	5%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII)	10 376 500	10 293 025	83 475	1%	9 910 000	383 025	4%
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>142 620</b>	<b>-142 620</b>	<b>-100%</b>	<b>0</b>	<b>142 620</b>	

Annexe 3

situation existante



**Si validation AG avec application immédiate:**

suppression de l'appel au prorata du nombre de licenciés  
 72 places conservées par le classement + 24 places (1 par ligue)  
 pas de perte de place en féminines pour la transition !!

Les Ligues gèrent leurs équipes participantes en fonction des places attribuées en fin de saison

appel des candidatures( gérées par les ligues) FIN JUIN

poules de 6 : 10 dates A/R

